



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230515-2023_05_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaients présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, TALARON Christophe, GAY Sandrine, DESTRUDEL Benjamin.

Absents : SOENEN Bernard, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, FREVILLE Franck, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre,

Procurations : de Mme BERNARD à Mme FRONT, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CLAUZEL à M. HAUTION, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_05_02 : Fixation des tarifs des droits de place pour le marché hebdomadaire :

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de fixer les tarifs d'occupation du domaine public. Dans ce cadre, il doit délibérer sur les tarifs des droits de place du marché communal.

Il propose d'instaurer un tarif provisoire jusqu'au 30 septembre 2023. La pérennisation du marché sera décidée à la fin de l'été en fonction de la fréquentation. Une nouvelle délibération sera alors

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

prise pour établir un tarif différencié en fonction de la catégorie de commerçants (commerçants saisonniers ou passagers)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023_05_01 du 15 mai 2023 portant création d'un marché hebdomadaire place du 11 novembre et parvis de la Mairie,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des droits de place

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (20 voix pour)

Décide

De fixer le tarif des droits de place à 1 €/ ml pour le marché hebdomadaire de Bagard quel que soit le statut du commerçant et ce jusqu'au 30 septembre 2023 au plus tard.

**Pour extrait conforme,
Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

A blue circular stamp of the Municipality of Bagard, Gard, is overlaid with a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de BAGARD' and 'Gard'.